



Procès-verbal de la Commission de quartier 3 Contrat de quartier durable Magritte

Date : jeudi 30 novembre 2017

Lieu : Eglise Syriaque Orthodoxe Sainte Marie Mère de Dieu - rue Jacobs-Fontaine 122, 1090 Jette

Heure : 18h40 – 22h40

Présents :

Membres

- Habitants : P. ADOKPO, M. AZARYAN, S. DEFRANCE, H. DEPRAZ EL KABIR, A. DIRICKX, E. FUERTES GONZALEZ, H. HAMDACH, T. NTAMASHIMIKIRO, D. VERDEN, P-M. ZALESKI
- Secteur associatif : S. DECLERCQ (maison médicale), L. DELLISSE (Source d'harmonie), B. FRANCOQ (Source d'harmonie), V. HUYBRECHT (L'Abordage), W. HAUWAERT (Stop Terminus et Comité Magritte), B. MACBAHI (Mosquée de Jette), P. DEHON (Casablanca), I. VERBEKE (GC Essegheem), O. VITRY (Collectif Jules Lahaye), C. DESPY (Réseau habitat),
- Secteur public : J. DI VINCENZO (Foyer Jettois), H. DOYEN (commune), C. DE LAAT (CPAS), F. GROOTEN (VGC), M. JANSSENS (commune), M. PETIT (région), V. PIROTTIN (commune), A. ROUSSEAU (commune), A. BASILIADES (commune)

Non-membres

S. HEUSS (Arter), M. GERMEAU (Ecores), E. COLLA (Brat), F. REMACLE (commune)

Excusés

E. JANSSENS (commune), P. MICHIALINO (Foyer Jettois), S. VANDERHAEGHEN (école Jacques Brel), K. VERMEERSCH

Absents

Y. ASSAL (Atrium), A. MAHMOUDI (FSE Crew), D. PATERNOTTE, C. THIBAUT J. VAN DER AUWERMEULEN, S. SAHOULI

Ordre du jour

- Modification du Règlement d'ordre intérieur (ROI)
- Approbation du PV de la COQ 2
- Stratégie sur les projets matériels (présentation et avis)
- Stratégie sur les projets socio-économiques (présentation et avis)

Introduction

- Modification du ROI

Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation à cette commission de quartier. Pour commencer, il présente les modifications apportées au règlement d'ordre intérieur, en réponse aux demandes formulées par des membres lors de la première Commission de Quartier. Le président demande s'il y a des remarques concernant ces modifications. La version néerlandaise sera modifiée dans le même sens.

Aucune remarque n'est formulée. Les modifications du ROI seront soumises au Conseil communal de janvier.

- Approbation du PV de la COQ 2.

Le Président demande si tous les membres ont bien reçu le PV de la CoQ 2 et si certains ont des remarques sur ce dernier.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV de la CoQ 2 est approuvé.

Le Président laisse la parole au bureau d'étude.

Stratégie sur les projets matériels

1. Présentation

Le bureau d'étude Arter commence par préciser qu'il est évident que les projets matériels et ceux concernant le volet socio-économique ne vont pas l'un sans l'autre. Toutefois, pour plus de clarté dans l'explication des projets, il préfère les présenter de façon distincte. La présentation des projets socio-économiques se fera donc en 2^{ème} partie de la CoQ.

Il est précisé également que le but de cette CoQ est de savoir si les projets sont sur la bonne voie et si les membres de la CoQ se retrouvent dedans.

Le bureau d'étude Arter présente la stratégie relative aux projets matériels.

2. Questions/réponses

- Un membre de la CoQ demande ce qu'il y aura dans l'atelier de la boucherie. Si la commune parvient à faire l'acquisition du bâtiment, le rez-de-chaussée pourra être mis à disposition aux associations sélectionnées dans le cadre de l'appel à projet.

- La présidente du Foyer Jettois demande si les rez-de-chaussée des tours Essegghem seront réaménagés. Arter répond qu'il peut y avoir une réorganisation de ces lieux mais pas dans le cadre du contrat de quartier. Elle demande comment seront financés les aménagements des rez-de-chaussée du Foyer si le CQD ne les finance pas. Elle redoute que le bâtiment installé au nord-est du site Essegghem coûte cher et ne réponde pas aux besoins des habitants du Foyer jettois. Elle trouve que les infrastructures présentées se situent trop aux extrémités du site Essegghem. Pour elle, les infrastructures et équipements collectifs au milieu du site répondent davantage aux besoins des habitants du Foyer Jettois. Ces aménagements attireraient le public extérieur et amélioreraient la sécurité en offrant un contrôle social automatique. Arter explique que l'objectif est de créer des implantations ouvertes sur le site Essegghem, de développer les entrées aux extrémités pour justement garantir un désenclavement. Pour le bureau d'étude, tout mettre au centre du site Essegghem risquerait de continuer à isoler cette partie du quartier. L'aménagement d'un parc, d'espaces récréatifs et d'un bâtiment à l'usage des associations permettra une rencontre sur le site.

- Un habitant demande si la commune devient propriétaire des immeubles rachetés ou créés. Arter répond que les immeubles créés ou rachetés deviennent propriété communale. A l'exception des immeubles de logement qui pourraient être financés par un autre organisme et qui deviendraient propriété de l'organisme subsidiant (ex : CLT, Fonds du logement).

- Un habitant souligne que le projet de la maison communautaire dans la petite rue Essegghem est proche d'un important projet de mosquée et d'équipements culturels. Comment serait gérée la proximité de ces deux projets ? Arter répond que le contact est bien établi avec le porteur de ce grand projet puisqu'il s'agit d'un membre de la CoQ. **Ce projet, voisin de celui d'Averroes, de par les locaux qui y seront prévus pourrait entraîner une diminution du programme de projet Averroes.** En ce qui concerne le terrain que la commune souhaiterait acquérir pour la maison communautaire, c'est un terrain privé et a priori le propriétaire est ouvert à la vente.

- Un habitant demande si le pourcentage de jeunes de moins de 20 ans habitant le quartier englobe celui de jeunes de moins de 15 ans. Arter confirme que oui.

- Un habitant demande combien de logements seraient créés au niveau du garage abandonné et si l'impasse en bordure est privée. Il demande si l'arrêt de tram n'est pas juste devant ce garage. Arter répond qu'il y aurait 2 logements. Du reste, il y a 6 ou 7 parcelles de terrain : certaines sont privées, d'autres sont communales. Il faudrait donc voir quelles sont les ouvertures possibles avec les différents propriétaires. Actuellement, l'arrêt de tram se trouve devant ce bâtiment mais, dans le cadre des travaux de la STIB sur la ligne, l'arrêt sera déplacé.
- Un habitant demande s'il y aura des infrastructures dédiées au sport et plus particulièrement une piste d'athlétisme fortement demandée par les jeunes. Arter répond que des espaces récréatifs et sportifs seront créés. Les projets précis seront proposés plus tard. Une piste d'athlétisme pourrait, en soi, être envisagée.
- L'Abordage rappelle que deux tiers des personnes du quartier Magritte habitent dans le site Essegheem. L'association demande des services et des équipements collectifs sur le site (ludothèque, salle numérique, etc.), ce qui contribuerait à rendre le lieu plus sécurisant. Arter répond que le besoin d'une ludothèque a bien été identifié et qu'il existe différents emplacements envisageables pour ce type d'équipement, dont la future maison communautaire. D'ailleurs, les prochaines CoQ permettront de déterminer l'ensemble des activités qui y seront menées.

Arter clôture sa présentation en rappelant que le programme du CQD consacre 6 millions d'euros à l'aménagement des espaces publics (terrains de sport, plaines de jeux, skateparc, mobilité, etc.). Par ailleurs, la maison communautaire, lieu de rassemblement pour tout le quartier, se trouverait à moins d'une centaine de mètres du site Essegheem. Enfin, les diverses interventions révèlent le problème fondamental du désenclavement moral et physique du site d'Essegheem et celui de la rue Jules Lahaye qu'il est nécessaire de soulager. Cette rue ne doit plus être une barrière, mais plutôt un lieu d'interconnexions des différentes zones du quartier. *A noter qu'il nous a été signalé que la STIB compte intervertir le planning de remplacement des rails de la rue Jules Lahaye et celui de la modification des arrêts à front du boulevard de Smet de Naeyer à hauteur du cimetière. La commune attend plus d'informations de la STIB à ce sujet.*

Pause

Stratégie sur les projets socio-économiques

1. Présentation

Le bureau d'étude Ecores, en charge de la participation et du volet socio-économique, rappelle que 28 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets socio-économique du CQD Magritte. L'ensemble des projets nécessiteraient un budget de 6 millions d'euros, or le budget est de l'ordre de 2 millions. La sélection des projets entraîne donc des renoncements et des déceptions pour les porteurs de projets. Sur base du travail effectué lors de la CoQ 2, lors de l'atelier « challenge » entre les porteurs de projets et les membres de la CoQ et à l'issue des différentes consultations auprès des membres, une proposition de sélection de projets est soumise à la Commission de quartier.

La liste des projets sélectionnés est distribuée aux membres (document en annexe). Le bureau d'étude commence la présentation des projets socio-économiques retenus. Ecores précise qu'en réponse aux remarques des membres de la CoQ et vu la faible proportion de projets verts, il a été décidé de réserver une enveloppe spécifique pour un appel à projets verts et environnementaux.

A l'issue de la présentation, les membres sont invités à poser leurs questions.

2. Questions de clarification

- Un membre de la CoQ demande combien d'emploi vont créer le projet Jens De Schutter. Ecores répond qu'un mi-temps ISP verrait le jour en plus de la conception du projet.
- Un habitant demande combien de mosaïques seraient rajoutées dans le cadre du projet d'Art Mosaïco. Ecores répond que le budget de l'association a été augmenté afin que les mosaïques au sol couvrent aussi le site Esseghem, cela correspond à environ 50% de dalles en plus.
- Un habitant demande si une partie du budget peut être dédiée à d'autres groupes que des associations. Ecores confirme qu'un appel à initiatives citoyennes sera lancé, cela pourrait donner lieu à des fêtes de quartier par exemple.
- Un membre demande si le garage de la rue Jules Lahaye pourrait être occupé en attendant la réalisation du projet de construction. Arter répond que le garage est délabré et instable, c'est donc impossible pour des raisons de sécurité.

Le bureau Ecores clôt la phase des questions-réponses.

3. Avis des membres

Ecores propose que les membres inscrivent leurs avis négatifs et positifs sur des post-it (annexe 1). Les membres ont aussi chacun une minute pour exprimer leur avis oralement.

- Casablanca regrette le manque de projets de revitalisation urbaine et d'insertion socio-professionnelle permettant de diminuer le chômage. L'association pense que laisser 20% du budget des projets socio-économiques pour de futurs appels à projets est dangereux car le processus prend du temps, il serait dommage de se priver d'une partie du budget pour des projets qui ne sont même pas encore connus. Par ailleurs, la fusion des trois projets d'économie circulaire permettrait une diminution du budget attribué.
- Des membres s'accordent sur le fait qu'il faudra rapidement lancer un appel à projets vert.
- Un habitant s'étonne que le projet d'information et d'accompagnement à la rénovation des biens pour les propriétaires ne soit pas retenu dans la liste des projets socio-économiques. S'en suit une discussion des membres sur la nécessité d'un projet permettant d'informer sur les primes à la rénovation. Ecores précise que ce choix part du constat de la faible représentation des propriétaires dans le périmètre, la majorité des habitants étant locataires. Au vu du diagnostic, le projet du réseau habitat a été jugé non prioritaire dans le quartier Magritte. Mais si la demande des habitants s'avère existante, il faudra penser à intégrer le projet.
- Un membre insiste sur le fait qu'un habitant sur trois a moins de 20 ans et qu'il faudrait davantage de projets pour les jeunes.

- De vertegenwoordiger van VGC denkt dat er te weinig projecten naar Nederlandstalig kinderen zijn. Volgens haar is het jammer dat NL Academie niet weergehouden is.
- Plusieurs membres de la CoQ pensent que le projet Jens de Schutter est peu connecté au quartier et que son budget est trop élevé.
- Un habitant dit qu'il faut plus soutenir les démunis.
- Un habitant fait remarquer qu'il est difficile de dégager un avis quand le matériel et le socio-économique sont présentés de façon séparée.

Ecores précise que le budget réservé à de futures initiatives permet de viser des besoins spécifiques pour le quartier, mais aussi à certains collectifs de prendre le train en marche ou de peaufiner leurs projets. Arter constate que les débats sont denses et vifs autour des projets, d'expérience toutes les communes n'ouvrent pas autant le débat, ce qui est signe d'une bonne participation.

Le président clôture la troisième Commission de quartier.
